

Table des matières

Marquer des points avec la protection des végétaux	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Marquer des points avec la protection des végétaux

Dans le cadre d'un projet de recherche, les principes scientifiques d'un système de points de ce type ont été élaborés en collaboration avec IP-SUISSE. Un tel système pourrait être appliqué à l'avenir dans les cultures maraîchères, notamment celles affiliées à IP-SUISSE.



Fig. 1: La culture des carottes sur buttes favorise le séchage du feuillage (photo: Agroscope).

Le système de points vise à inciter les producteurs à protéger préférentiellement leurs cultures par des mesures préventives et non chimiques, à éviter autant que possible l'utilisation de produits phytosanitaires (PPh) particulièrement problématiques, et à réduire l'impact environnemental des autres utilisations de PPh par des mesures appropriées.

Ce système prévoit qu'au-travers d'un choix flexible de mesures phytosanitaires adaptées, une exploitation recueille des points dans chacun des trois domaines suivants: mesures préventives et non chimiques, risques environnementaux des PPh utilisés, et mesures de réduction de ces risques.

Une enquête menée auprès de 22 exploitations maraîchères confirme le potentiel qu'offre un tel système de points pour encourager l'application de mesures préventives et non chimiques, et de réduire de manière ciblée les éventuels risques environnementaux, et ceci même dans les exploitations qui appliquent d'ores et déjà de multiples méthodes non chimiques.

Vous trouverez davantage d'informations par les liens suivants:

[Marquer des points avec la protection des végétaux – Recherche agronomique Suisse](#)

<https://ira.agroscope.ch/fr-CH/Page/Publikation/Index/50382>

Verena Säle, Muris Korkaric, Reto Neuweiler & Laura de Baan (Agroscope)
laura.debaan@agroscope.admin.ch

Bulletin PV Cultures maraîchères

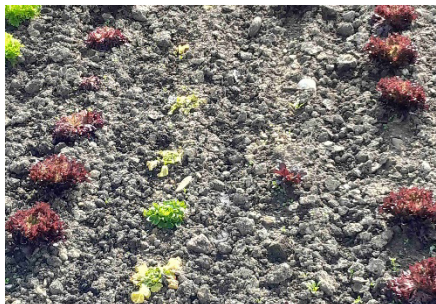


Photo 1: À l'automne, en plein champ, le rabougrissement des jeunes plants peut être attribué à des attaques de vers fil de fer (larves de taupins *Agriotes* spp.) (photo: Lukas Müller, Inforama Seeland, Ins).



Photo 2: Dans les cultures de salades, sous verre comme en plein champ, l'infestation de divers pucerons (*Acyrtosiphon*, *Nasonovia*, *Uroleucon* et autres) ne faiblit pas (photo: Daniel Bachmann, Strickhof, Winterthur).



Photo 3: On a observé, initialement sur des laitues romaines en tunnels, des jaunissements suivis de flétrissement et de dépérissement. Le pathogène identifié était *Pythium* sp. (photo: Agroscope).

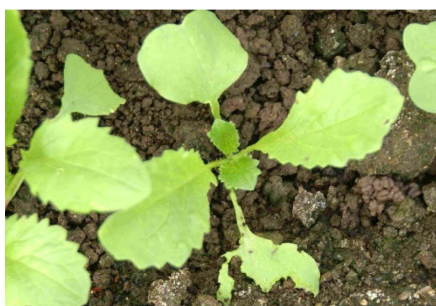


Photo 4: Dégâts causés par des cloportes (*Isopoda*) à de jeunes radis en tunnel. Les semis et jeunes plants sont particulièrement menacés par les attaques de ces crustacés terrestres (photo: Agroscope).



Photo 5: Même si, à ce jour, on n'a signalé que dans un seul cas le vol automnal de la mineuse du poireau (*Napomyza gymnostoma*), il est recommandé de poursuivre la surveillance des cultures (photo: Agroscope).

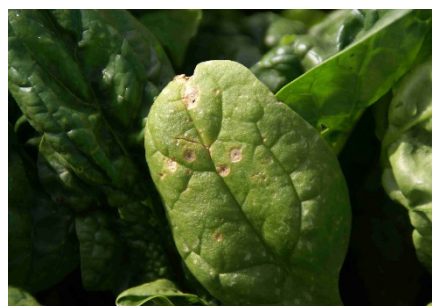


Photo 6: Dans les parcelles d'épinards se manifestent actuellement divers pathogènes responsables de taches foliaires. Dans le cas illustré ici, on a diagnostiqué en laboratoire une attaque d'*Alternaria* sp. (photo: Agroscope).



Photo 7: Dégâts sous-cuticulaires causés par une chenille (*Lepidoptera*) dans la feuille d'une pousse terminale d'une plante de poivron (photo du 10 octobre 2022 par Agroscope).

Les attaques de chenilles se poursuivent

Lors du contrôle des cultures de ce lundi, on a découvert diverses espèces de jeunes chenilles dans les cultures de salades et de poivrons. Il y avait entre autres des chenilles de noctuelles du feuillage (*Autographa gamma* et autres). Contrôlez régulièrement les cultures quant à d'éventuelles attaques et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les noctuelles, sur **laitues pommées sous abris**, on peut utiliser *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF ; délai d'attente 3 jours) ainsi que *Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*; (Agree WP, XenTari WG ; délai d'attente 3 jours). Le spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis ; délai d'attente 1 semaine) et le tébufénozide (Mimic HG ; délai d'attente 2 semaines) sont aussi autorisés.

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (*Noctuidae*) dans les cultures de **poivrons de serres**, on peut utiliser, en respectant un délai d'attente de 3 jours, *Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* (XenTari WG), *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Dipel DF) ou spinosad (divers produits).



Photo 8: Taches foliaires beiges, arrondies et légèrement enfoncées, causées par *Botrytis squamosa* sur une feuille d'oignon (photo: Agroscope).

Le botrytis et le mildiou se répandent dans les cultures d'oignons

Le risque d'attaques de botrytis foliaire (*Botrytis squamosa*) et de mildiou (*Peronospora destructor*) est actuellement en nette augmentation. Vous trouverez des conseils de lutte contre le mildiou à la page 3 de l'Info maraîchère 28/2022.

Sont autorisés contre les taches foliaires causées par *Botrytis* sur oignons à bottelet de plein champ, avec un délai d'attente de 2 semaines : azoxystrobine + difenoconazole (Alibi Flora, Priori Top), cyprodinil + fludioxonil (Avatar, Play, Switch) et mépaniprym (Frupica SC). Sur oignons à bottelet de plein champ, on peut également utiliser tébuconazole + fluopyram (Moon Experience) avec un délai d'attente d'une semaine.

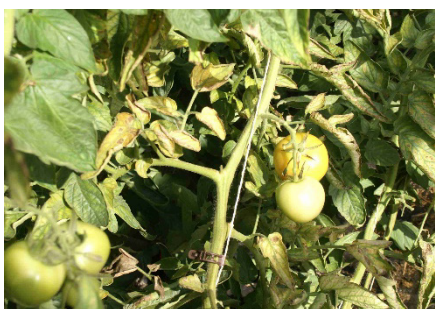


Photo 9: Décolorations du feuillage sur tomates, causées par l'acariose bronzée (photo: Agroscope).

Hygiène en serre après les atteintes d'acariose bronzée (causée par *Aculops lycopersici*)

Avant d'éliminer les cultures de tomates touchées par l'acariose bronzée, il faut effectuer un traitement de fin de culture contre les acariens responsables de cette grave affection. Évacuer ensuite soigneusement les plantes atteintes.

Pour limiter l'hivernage du ravageur, il convient si possible de laisser geler plusieurs fois l'intérieur des abris. L'acarien peut en effet survivre dans le sol et les structures des serres chauffées, voire même dans les abris froids lors d'hivers tempérés. C'est pourquoi il est bon de prévoir un traitement contre ce ravageur lors de la plantation de la nouvelle culture de tomates de 2023, une intervention à répéter après deux semaines environ.

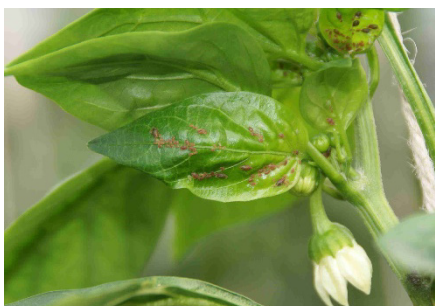


Photo 10: Forme rosée du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) dans la pousse terminale d'une plante de poivron (photo: Agroscope).

Nouvelle vague d'infestation de pucerons dans les cultures de poivrons

La diminution d'activité des auxiliaires peut s'accompagner actuellement d'une multiplication de masse de diverses espèces de pucerons (*Myzus persicae*, *Aphis gossypii* et autres). Il est recommandé de contrôler les cultures.

Contre les pucerons, dans les cultures de poivrons sous abris, on peut user d'insecticides ménageant les auxiliaires, par exemple : le pirimicarbe (Pirimicarb, Pirimicarb 50 WG, Pirimor)*, avec un délai d'attente d'une semaine, ou, le spirotétramate (Movento SC; délai d'attente 3 jours), ou l'azadirachtine (divers produits), également avec un délai d'attente de 3 jours.

* Attention: de nombreuses, voire la grande majorité, des populations du puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*) et du puceron du melon et du cotonnier (*Aphis gossypii*) s'avèrent totalement résistantes au pirimicarbe.

De plus, sont autorisés pour la lutte contre les pucerons sur les poivrons en serres avec un délai d'attente de 3 jours : acétamipride (divers produits) ou lambda-cyhalothrine (divers produits).

En culture bio, on peut utiliser pour la lutte contre les pucerons sur poivrons en serres : pyrèthrine (BIOHOP DelTRIN), pyrèthrine + huile de sésame raffinée (divers produits), l'extrait de Quassia (Quassan) ou l'huile de colza (Telmion) avec un délai d'attente de 3 jours. Le délai d'attente est d'une semaine pour les acides gras (Oleate 20, Siva 50, Vesol Pro, Vista). Sont aussi autorisés les acides gras : BIOHOP DelMON, Lotiq, Natural et Neudosan Neu.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter DATAphyto ou la banque de données de l'OFAG avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Christof Gubler & Lisa Maddalena, Strickhof, Winterthur (ZH) Daniela Hodel, Lutz Collet, Lambert Lavigne & Fanny Duckert, Grangeneuve, Posieux (FR) Gaëtan Jaccard, Léa Bonnin, Vincent Doimo & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Martin Keller, Tamara Köke & Esther Mulser, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Eva Körbitz, Simone Aberer, Vivienne Oggier & Lena Geiger, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Lukas Müller & Christian Wenger, Inforama Seeland, Ins (BE) Suzanne Schnieper & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Philipp Trautzi & Rosmarie Keller, Arenenberg, Salenstein (TG) Laura de Baan, Muris Korkaric, Matthias Lutz, Reto Neuweiler & Verena Säle (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni, Mauro Jermini (Agroscope) et Anja Vieweger (FiBL)
Figures & photos :	figure 1: H.P. Buser (Agroscope); photo 1: L. Müller, Inforama Seeland, Ins; photo 2: D. Bachmann, Strickhof, Winterthur; photos 3-4, 6-10: C. Sauer (Agroscope); photo 5: R. Total (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.